

Communiqué de presse

AMOÉBA : Informations complémentaires et axes de croissance

Chassieu (France), le 15 février 2024 – 08h45 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), biotech industrielle spécialisée dans le traitement du risque microbiologique, développant un agent de biocontrôle pour le traitement des plantes en agriculture et un ingrédient cosmétique anti-âge, annonce des informations complémentaires suite au changement de gouvernance ainsi qu'une révision des axes de croissance de la société.

Dans le cadre de la réorientation d'Amoéba d'une société de Recherche et Développement à une société commerciale et industrielle, la nouvelle équipe dirigeante a établi une stratégie visant à prioriser une gamme de produits à forte rentabilité et permettant une commercialisation qui soit la plus rapide possible. Cette stratégie a pour ambition de maximiser au plus vite la valeur de l'entreprise au bénéfice de l'ensemble de ses actionnaires.

Ainsi la Société entreprend les actions suivantes :

Biocontrôle

Ce segment de marché est au cœur des activités de la Société. L'évaluation réglementaire de la substance active au niveau européen arrive dans sa dernière ligne droite et devrait se terminer en septembre 2024. La commission européenne disposera ensuite de six mois pour officialiser la décision d'homologation de la substance active. En parallèle, les demandes d'homologation pour les produits formulés AXPORA NOA et AXPORA EVA seront déposées dans 8 pays européens (France, Italie, Espagne, Grèce, Portugal, Allemagne, Belgique et Pays-Bas). Les autorisations de mise sur le marché devraient être obtenues mi-2025.

Dans le même temps, les dossiers de demande d'homologation d'AXPORA NOA et AXPORA EVA seront déposés aux Etats-Unis en 2024 avec une autorisation attendue mi-2025.

Parallèlement à ces démarches réglementaires, Amoéba prépare en même temps sa stratégie de distribution en Europe et aux Etats-Unis. En ce qui concerne les cultures ciblées, le recentrage sur des segments de marché à marges élevées conduit à relativiser le poids du secteur de la vigne à court terme quand bien même des accords avec des Maisons d'importance restent d'actualité. Les cultures sous serres, plus rentables, seront initialement privilégiées en termes de ressources et d'effort commercial.

Cosmétique

Comme annoncé dans le [communiqué de presse du 16 octobre 2023](#), « le marché des produits cosmétiques est une industrie en pleine croissance qui a été remise en question ces dernières années en raison de l'origine chimique et de l'impact sanitaire et environnemental de ses ingrédients. Ce nouvel ingrédient cosmétique biosourcé ayant de nombreux effets bénéfiques pourrait permettre, une fois intégré dans une formulation cosmétique, d'obtenir un produit naturel multifonction ».

Les premiers résultats des tests de l'ingrédient cosmétique sur peau artificielle ont démontré d'excellents résultats (cf. [Communiqué de presse du 16 octobre 2023](#)). Une première étude clinique réalisée par l'Institut d'Expertise Clinique et impliquant 30 volontaires est planifiée pour débuter à la fin de ce mois et délivrera ses résultats au début du second semestre 2024.

Cette application, relativement récente, est extrêmement intéressante pour sa forte valeur ajoutée, la rapidité et facilité de mise sur le marché pour un ingrédient actif de qualité et également parce qu'Amoéba dispose déjà des capacités de production nécessaires et suffisantes au bon développement de cette application.

Afin d'identifier d'autres marchés, différents usages vont être testés en 2024 notamment le traitement des cheveux (chute et repousse) et l'aide à la cicatrisation.

Biocide

Cette activité n'est plus considérée aujourd'hui comme un axe stratégique pour Amoéba compte tenu du refus de son homologation par la Commission Européenne.

Le produit biocide étant néanmoins homologué aux Etats Unis pour le traitement des eaux dans les circuits de refroidissement fermés, des démarches sont initiées pour y céder cette activité.

En vue d'une cession, cet actif peut également être attractif pour des opérateurs de l'industrie de l'eau localisés dans des pays où les demandes d'homologation n'ont pas encore été déposées (Asie, Afrique).

Production

Le report de la construction de l'usine de Cavillon, dont la capacité n'était pas en ligne avec les développements commerciaux attendus sur le court terme, est confirmé et des accords ont été trouvés avec les sociétés engagées dans la construction de l'usine afin de minimiser les impacts cash-flow.

Par ailleurs, les études portant sur un investissement ciblé d'augmentation des capacités des lignes pilotes, localisées au siège de la Société à Chassieu sont en voie de finalisation. L'unité de production de Chassieu permettra d'assurer les ventes des produits pour les activités Biocontrôle et Cosmétique jusqu'à fin 2026.

Finance

Cette nouvelle orientation stratégique d'Amoéba bénéficie du soutien de son premier actionnaire, Nice & Green SA (société d'investissement basée en Suisse), lequel continue à supporter la Société à travers la mise à sa disposition de prêts obligataires simples couvrants les sommes nécessaires à son fonctionnement.

À propos d'AMOÉBA :

Créée en 2010, Amoéba est une biotech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de la protection des plantes et de la santé. Basée sur les propriétés naturelles d'un micro-organisme unique au Monde, nos solutions biologiques constituent une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique.

La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité Autrichienne. Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux Etats-Unis, la personne responsable de la mise sur le marché du produit cosmétique formulé doit procéder à une autoévaluation de sa sécurité.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

Contacts :

Amoéba

Jean-François DOUCET

Directeur Général

☎ 04 26 69 16 00

✉ jf.doucet@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX

☎ 01 53 65 37 90 / 91

✉ amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 Avril 2023 sous le numéro D23-0296 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.